

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2025.036

Nombre de
Conseillers

En exercice : 14
Présents : 13
Procurations : 0
Votants : 13

Objet:
Création d'un poste
de technicien
territorial
(promotion interne)

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux octobre, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)

Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 octobre 2025

Étaient présents : CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian,
FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline,
MAZOUZ-CHAIX Josiane, NOEL Patrick, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine
THOMAS Corinne, TOUZERY Jean-Pierre.

Absent avec procuration : /

Absent excusé : M. CARRE Christian.

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme PRON Bénédicte

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1
- L'avis favorable de la commission personnel en date du 26 août 2025.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou une promotion interne.

Un agent du service technique étant en mesure de bénéficier d'une promotion interne, il convient que le Conseil prenne position sur l'évolution de carrière de cet agent.

Création de poste :

- création d'un poste de technicien à temps complet à compter du 1er janvier 2026 ;

Suppression de poste :

- le comité technique paritaire n'ayant pas encore rendu son avis sur la suppression de l'ancien poste, celui-ci sera supprimé lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

CREE un poste de technicien territorial à Temps Complet à compter du 01/01/2026 pour occuper les fonctions de responsable du service technique ;

DECIDE de la modification du tableau des effectifs pour 2026 dans les conditions ci-dessus indiquées ;

INSCRIT les crédits nécessaires au chapitre 012 « Frais de personnel » du budget de l'exercice en cours.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 23 octobre 2025

Le Maire, Christian DELESGUES



la Secrétaire, Mme PRON Bénédicte

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 11 juillet 2025